

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. IX.

15 MARS 1910

No. 6

SOMMAIRE—La fête de Monseigneur—Lettre de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque à l' "Union Nationale Métisse"—L'arme du jour—Singulière mentalité—A Lorette et à Sainte-Anne des Chênes—Lettres de Norway House et de Cross Lake—Le Congrès d'Education d'Ontario—Un journal catholique et français en Saskatchewan-- Ding ! Dang ! Dong ?—R. I. P.

LA FETE DE MONSEIGNEUR.

Comme le dix-neuf mars, quinzième anniversaire du sacre de Mgr l'Archevêque tombe cette année le samedi, veille du dimanche de la Passion, la fête est remise au trente mars, mercredi, durant la semaine de Pâques. Tous les membres du clergé sont cordialement invités à la messe pontificale qui aura lieu à dix heures et au dîner de famille qui suivra.

LETTRE DE S. G. MGR L'ARCHEVEQUE

A L'UNION NATIONALE METISSE.

Archevêché de Saint-Boniface, le 23 février 1910.

A M. ROGER GOULET,

Président de l'*Union Métisse Saint-Joseph de Manitoba.*

SAINT-BONIFACE, MAN.

MON CHER MONSIEUR GOULET:

J'ai lu avec intérêt la *Constitution de l'Union Nationale Métisse Saint-Joseph de Manitoba* et j'en accepte volontiers le patronage parce que je crois cette organisation très opportune et même nécessaire. Je suis heureux de constater que vous admettez franchement le principe que les membres doivent être *catholiques pratiquants* et que votre premier *mot d'ordre* est la soumission entière à l'autorité ecclésiastique, seul juge compétent de toutes les questions de dogme et de morale, dont la direction est la force et la sauvegarde des sociétés catholiques.